

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 1er du mois décembre, de 18 h 00 à 19 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	27	
ADMINISTRATEURS PRÉSENTS	15	
Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Daniel GONCALVES, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI, André VIDAL,		
ADMINISTRATEURS EXCUSÉS	10	
Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRÉ, Patrick LAFFONT, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Alain METGE, Pierre VIEL		
ADMINISTRATEURS ABSENTS	2	
Alain GARNIER, Jean-Michel SOLER,		
POUVOIRS	6	
Raymond BERDOU, Jean-Paul FERRÉ, Patrick LAFFONT, Christian LOUBET, Louis MARETTE, Alain METGE,	donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à	Marc SANCHEZ Christine TÉQUI Jacques ESCANDE Alain MAYODON J. Claude COMBRES André VIDAL

TECHNICIENS PRÉSENTS :

Amélie BERT (Directrice Technique), Claudine LAFON (Assistante de Direction), Justine MOREREAU (Responsable pôle Juridique), Patrick RESCANIÈRES (Directeur Général des Services), Guillaume ROUGÉ (Directeur de l'Information), Matthieu VOLLOT (Directeur Administratif et Financier).

Début de la séance : 18 h 00.

Madame la Présidente, Christine TÉQUI, ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs attribués.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Madame la Présidente souhaite présenter aux membres du conseil les propositions qui vont être soumises aux représentants du personnel lors des NAO, pour le soutien du pouvoir d'achat des salariés. Madame la Présidente rappelle que cette démarche est en cours de finalisation, et la date du 2 décembre 2022 a été convenue comme la dernière échéance à ces négociations.

Madame la Présidente propose d'attribuer une prime annuelle exceptionnelle d'un montant de 1 000€ décomposée comme suit :

- 800€ de prime de soutien au pouvoir d'achat
- 200€ de prime transport (sauf agents disposant d'un véhicule de service avec remisage à domicile).

Les modalités d'attribution de cette prime exceptionnelle seront définies par accord collectif signé avant la fin de l'année. Par ailleurs, d'autres dispositions relatives notamment aux congés en cas d'absence seront intégrées à cet accord.

Au-delà de l'effort consenti d'une prime annuelle exceptionnelle, une revalorisation salariale est proposée à hauteur de 50€ nets mensuels dès le mois de janvier 2023 et de 50€ nets mensuels en juillet 2023.

Madame la Présidente précise que le SMDEA n'ira pas au-delà de cette proposition, compte-tenu de l'impact sur le tarif de l'eau et qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre.

Patrick RESCANIÈRES dit que cette année il y a eu plusieurs postes vacants qui ont permis d'avoir à disposition un tel budget. L'an prochain, il est fort probable qu'il ne sera pas possible de maintenir ces propositions

Monsieur Alain ROCHET souligne le fait qu'il faut rester vigilant. Les accords signés peuvent avoir des répercussions sur d'autres collectivités qui n'ont pas forcément les mêmes marges de manœuvre que le SMDEA.

Monsieur Henri BÉNABENT demande si la prime de transport est attribuée à tous les salariés ? Patrick RESCANIÈRES répond que les salariés disposant d'un véhicule de service avec remisage à domicile ne seront pas bénéficiaires de cette prime.

Un accord collectif des NAO doit être signés pour valider les décisions prises.

▲ PRÉSENTATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après ce propos introductif, Madame la Présidente propose d'examiner l'ordre du jour de la séance :

▲ POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

Validation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 08.11.2022.

Politiques publiques du SMDEA

1. Autorisation d'acquisition d'une parcelle sur la commune de PERILLE
2. Autorisation de réitération d'acte – convention de passage pont de BENAGUES
3. Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine ferroviaire SNCF

Relations usagers et politiques sociales du SMDEA

4. FUH 4^{ème} période
5. Admissions en non-valeur année 2022

Concours financiers externes au profit du SMDEA

6. Programmation de travaux et demandes de subventions 8^{ème} tranche
7. Autorisation de demande d'aide financière – Plan Urgence Sécheresse
8. Renouvellement de la 2^{ème} ligne de trésorerie

Ordre du jour de la prochaine assemblée générale

- Validation du procès-verbal de la séance du 22/11/2022
- Autorisation donnée à l'exécutif d'utiliser partiellement les crédits d'investissement 2023
- Débat sur les Orientations Budgétaires 2023
- Tarifs 2023
- Adhésion au 01.01.2023 des communes de :
 - Varilhes (compétence eau et assainissement)
 - Fougax et Barrineuf (compétence eau)
- Questions diverses.

▲ QUESTIONS DIVERSES

▲ POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08.11.2022

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal. Pas de remarques des membres du conseil, le procès-verbal est soumis au vote.

▲ **PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2. POLITIQUES PUBLIQUES DU SMDEA

RAPPORT 1. AUTORISATION D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE DE PÉREILLE

Madame la Présidente donne la parole à Justine MOREREAU pour la présentation de ce rapport.

Justine MOREREAU expose qu'afin d'améliorer la qualité de l'eau et de maintenir une distribution constante, le SMDEA souhaite implanter une station de pompage raccordée à l'usine de production d'eau potable de Montferrier pour permettre d'alimenter les communes de Péreille et Roquefixade.

Pour cela, le SMDEA se porte acquéreur de la parcelle n°2264 - section A, sise sur la commune de Péreille et appartenant à M. WEYKAMP, au prix de 961.25 € (surface de 769 m²)

Madame la présidente demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à acquérir cette parcelle, et propose de voter le rapport.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2. AUTORISATION DE RÉITÉRATION D'ACTE – CONVENTION DE PASSAGE PONT DE BÉNAGUES

Madame la Présidente donne la parole à Justine MOREREAU pour la présentation de ce rapport.

Justine MOREREAU rappelle que le Conseil d'Administration, réuni en date du 12 juillet 2012, avait délibéré sur le projet de convention entre le SMDEA et la SHEMA établi pour la construction et l'utilisation d'un pont appartenant à la SHEMA qui permet l'accès à la station d'épuration de Bénagues et Rieux-de-Pelleport.

Compte tenu du changement de Présidence du SMDEA depuis la mise en signature de la convention de passage, et afin de rendre opposable une servitude au profit du SMDEA, il est nécessaire de réitérer ladite convention et d'acter les droits d'accès aux ouvrages en question.

Madame la présidente demande l'autorisation au conseil d'administration à signer le-dit rapport.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 3. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE FERROVIAIRE SNCF

Madame la Présidente donne la parole à Justine MOREREAU pour la présentation de ce rapport.

Justine MOREREAU expose que dans le cadre du projet de substitution de la ressource en eau potable de la commune d'Ornolac-Ussat-Les-Bains au réseau d'adduction de Aulos Sinsat, une canalisation d'eau potable empruntera le domaine ferroviaire appartenant à SNCF RÉSEAU, à proximité du passage à niveau de Sinsat. Par conséquent, il est nécessaire d'établir une convention en vue de définir les obligations réciproques de chacune des parties et de définir les modalités de participation financière du SMDEA (durée d'occupation de 20 ans).

Les travaux sont programmés en novembre 2022.

Une redevance révisable annuelle est fixée à 339.90 € HT (avec à la signature le versement de 1 000 € HT pour les frais de dossier).

Madame la présidente demande s'il y a des remarques et propose de délibérer sur le présent rapport.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 4. FUH – 4^{ème} PÉRIODE

Matthieu VOLLOT expose pour la quatrième période de 2022, le montant des remises de dette qui se monte à 2 755,01 € :

Commune	Total facture	Remise accordée
ALZEN	79,28 €	20,00 €
AX LES THERMES	148,67 €	73,67 €
AX LES THERMES	84,10 €	9,10 €
BELESTA	330,14 €	45,00 €
CAMAPGNE SUR ARIZE	345,24 €	90,00 €
CASTELNAU DURBAN	101,07 €	90,00 €
CRAMPAGNA	182,12 €	45,00 €
DAUMAZAN SUR ARIZE	213,41 €	45,00 €
FOIX	151,42 €	45,00 €
FOIX	302,54 €	150,00 €
FOIX	240,51 €	150,00 €
FOIX	294,78 €	190,00 €
FOIX	209,56 €	134,56 €
FOIX	337,41 €	110,00 €
FOIX	225,05 €	90,00 €
GANAC	305,18 €	45,00 €
GANAC	232,55 €	110,00 €

Commune	Total facture	Remise accordée
L AIGUILLON	722,34 €	45,00 €
LA BASTIDE DE SEROU	213,41 €	45,00 €
L'AIGUILLON	248,90 €	110,00 €
LE MAS D AZIL	260,66 €	90,00 €
LES BORDES SUR ARIZE	131,89 €	90,00 €
MAZERES	150,12 €	45,00 €
MIREPOIX	233,89 €	90,00 €
MONTSERON	103,64 €	28,64 €
SABARAT	108,92 €	33,92 €
SAINT MARTIN D OYDES	252,62 €	90,00 €
SAINT MARTIN DE CARALP	329,14 €	230,00 €
SAVERDUN	140,85 €	45,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	252,11 €	45,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	456,12 €	45,12 €
VAL DE SOS	166,71 €	90,00 €
VERNAJOL	263,79 €	190,00 €

Madame la présidente demande s'il y a des remarques et soumet au vote le rapport.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 5. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ANNÉE 2022

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de délibérer sur les non-valeurs suivantes :

ANNÉE	EAU		ASSAINISSEMENT		SPANC
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	
2014	84 829,26 €	90 768,60 €	0,00 €	0,00 €	
2015	26 557,97 €	28 289,89 €	0,00 €	0,00 €	
2016	10 088,73 €	10 810,95 €	566,20 €	622,82 €	
2017	17 740,12 €	19 064,67 €	4 422,84 €	4 865,12 €	
2018	28 972,97 €	31 118,06 €	2 949,79 €	3 244,77 €	
2019	33 706,58 €	36 243,95 €	4 988,05 €	5 486,86 €	
2020	46 758,88 €	49 974,14 €	2 236,65 €	2 460,31 €	
2021	14 328,93 €	15 375,96 €	1 429,84 €	1 572,82 €	
2022	812,75 €	872,04 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	263 796,18 €	282 518,26 €	16 593,36 €	18 252,70 €	0,00 €

Madame la présidente demande s'il y a des remarques et soumet au vote le rapport.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 6. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS 8^{ÈME} TRANCHE

Madame la présidente donne la parole à Amélie BERT qui expose que les projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une 8^{ème} programmation de travaux pour l'assainissement. Ces opérations répondent aux critères habituels de sélection du SMDEA, pour un montant de 3 270 000 € HT :

Commune	Nature des travaux	Montant HT
LEZAT-SUR-LEZE	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	320 000,00 € HT
LA TOUR DU CRIEU		2 200 000,00 € HT
SAVERDUN		750 000,00 € HT

Madame la présidente demande de bien vouloir délibérer sur ce programme de travaux et d'autoriser Madame la présidente concernant le Conseil Départemental de la Haute Garonne et l'Agence de l'Eau, et Monsieur le 2^{ème} Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège :

- à mettre en place cette huitième programmation de travaux,
- à signer les documents correspondants,

- à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Madame la présidente demande s'il y a des remarques et propose de délibérer.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 7. AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PLAN URGENCE SÈCHERESSE

Amélie BERT rappelle que le SMDEA09, au cours de l'été 2022, a été confronté à une sécheresse sans précédent. De nombreuses ressources en eau potable ont tari, obligeant le syndicat à mettre en place des moyens humains et techniques exceptionnels, notamment des portages d'eau par citernes et des interconnexions de secours.

Face à cette situation, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a souhaité aider financièrement les collectivités en créant un fond « Urgence sécheresse 2022 », afin de les soutenir au regard des frais engagés par ces dernières pour maintenir un service public de distribution d'eau potable, sur les secteurs sinistrés.

Il est proposé, par conséquent, aux membres du Conseil d'Administration de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'attribution de cette aide financière, et de s'engager dans une démarche globale, à l'échelle du territoire syndical, visant à s'assurer de l'adéquation besoins-ressources, en tenant compte des impacts du changement climatique, pour les ressources en eau potable affectées par la sécheresse 2022.

Madame la Présidente demande au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur cette demande d'aide financière et cet engagement.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 8. RENOUELEMENT DE LA 2^{ème} LIGNE DE TRÉSORERIE

En préambule, Matthieu VOLLOT rappelle aux membres du Conseil d'Administration les lignes de trésorerie souscrites en vigueur actuellement :

	Crédit Mutuel (1)	La Banque Postale (2)
Montant	4.99 M€	4M€
Index bancaire	Euribor 3Mois MM	Taux fixe 0.28%

Marge bancaire	0.30%	
Commissions diverses	5 000 € soit 0.1%du contrat	4 000 € soit 0.1%du contrat 0.05% commission de non utilisation

* flooré à 0

(1) Ligne de trésorerie active jusqu'à 28 novembre 2022

(2) Ligne de trésorerie active jusqu'au 25 Juillet 2022

Au 20 juin 2022, la mobilisation de ces lignes de trésorerie est la suivante :

Titulaire contrat	Montant total (€)	Utilisation (€)	Disponibilités (€)
Banque Postale	4 000 000,00	2 000 000.00	2 000 000.00
Crédit Mutuel	4 990 000.00	2 000 000.00	2 990 000.00
	8 990 000.00	4 000 000.00	4 990 000.00

Afin de renouveler les contrats de ligne de trésorerie arrivant à échéance, une consultation a été engagée auprès de plusieurs banques le 21 novembre 2022 (voir ci-dessous).

Banque			
Montant	4 900 000	4 900 000	4 900 000
Date de proposition	22/11/2022	01/12/2022	01/12/2022
Date de validité	10/12/2022	01/12/2022	01/12/2022
Durée	12 mois	12 mois	12 mois
Frais fixes	3 000	0	0
Commission (%)	0,000%	0,050%	0,100%
CNU (%)	0,000%	0,050%	0,130%
Conditions financières	EUR03M +0.6% Floor: 0.6% Cap: 0.0%	ESTER +0.15% Floor: 0.0% Cap: 0.0%	ESTER +1.12% Floor: 1.12% Cap: 0.0%
Base de calcul intérêts	Exact/360	Exact/360	Exact/360

Coût total des offres en fonction du taux d'utilisation (intérêts + CNU + frais)

0%	3 000	4 968	11 427
25%	3 000	4 347	9 812
50%	3 000	3 726	8 197
75%	3 000	3 105	6 583
100%	3 000	2 484	4 968

Madame la présidente propose au conseil de retenir le Crédit Mutuel pour renouveler la ligne de trésorerie.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 9. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15.12.22

Madame la présidente propose l'ordre du jour suivant au conseil d'administration :

- Validation du compte-rendu de la séance du 22.11.2022
- Autorisation donnée à l'exécutif d'utiliser partiellement les crédits d'investissement 2023
- Débat sur les Orientations Budgétaires 2023
- Tarifs 2023
- Adhésion au 01.01.2023 des communes de :
 - Varilhes (compétence eau et assainissement)
 - Fougax et Barrineuf (compétence eau)
- Questions diverses.

Madame la présidente informe que les points essentiels traités en détail seront le DOB et les tarifs lors de l'assemblée générale.

Présentation de l'ordre du jour du DOB 2023 par Patrick RESCANIÈRES :

1. Un contexte général inflationniste qui devrait perdurer sur l'année 2023.
2. Le contexte d'augmentation des taux d'intérêts.
3. Une volonté de s'ouvrir à de nouvelles compétences et collectivités.
4. Une démarche collaborative de communication et sensibilisation à l'eau.
5. Une volonté de continuer à investir.
6. Une politique tarifaire.
7. Une matrice budgétaire.

Cf. PowerPoint de présentation.

Jean-Claude COMBRES demande s'il est possible d'avoir la présentation du DOB en Powerpoint car la présentation est très claire. Guillaume ROUGÉ répond positivement.

Christine TÉQUI revient sur le sujet de communication et sensibilisation du public. Elle informe qu'une seconde rencontre aura lieu au mois de janvier avec les divers partenaires afin de bien expliquer la démarche. Il s'agit bien évidemment d'une action de communication, mais pas seulement. C'est un projet commun, pour lequel un financement doit être recherché.

Patrick RESCANIÈRES voit une année 2023 difficile, et prévoit un avenir extrêmement compliqué.

Madame la présidente demande s'il y a des remarques et soumet l'ordre du jour de l'assemblée générale à délibération.

▲ L'ORDRE DU JOUR EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. QUESTION DIVERSE

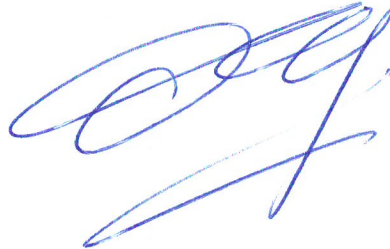
André VIDAL informe la présidente qu'il a été destinataire, en copie, du courrier adressé au SMDEA en date du 24.11.22, de la mairie de Soulan sur des questions de travaux, afin que celui-ci en parle en conseil d'administration.

Patrick RESCANIÈRES confirme qu'il va examiner et traiter cette demande.

Clôture de la séance à 19 h 30.

La Présidente,

Christine TÉQUI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christine Téqui', written in a cursive style.